

Compte-rendu du 2^{ème} conseil d'école – Mardi 3 mars 2026

Présents :

Mairie : Mme Roubin (Félines) et Mme Pouzet (Vinzieux)

Parents : Mme Marmey, M. Avallet, Mme Deygas, Mme Rose, M. Piot, M. Grange et Mme Ferrara.

Enseignants : Mme Boucher, Mme Clausner, Mme Buniazet, Mme Pascal-Betin, Mme Scholl, Mme Falatik, Mme Felix, Mme Grange, et M. Pageot.

DDEN : M. Vigne

Excusées : Mme Taborda, Mme Gereys Meiller, Valérie LICCARDI, Sandie EYRAUD et Mme Chevrier,

- L'école du Fayet- Effectifs actuels et premières prévisions :

À ce jour, suite au départ de 5 élèves depuis décembre, l'école compte 219 élèves répartis sur les niveaux suivants :

34 PS – 28 MS -34 GS – 28 CP - 29 CE1 - 20 CE2 – 22 CM1 - 24 CM2.

Il y a 28 Vinzaires inscrits à l'école dont 12 en classes maternelles.

Deux nouvelles AESH sont à compter dans l'équipe éducative : Mme Yousfi et Mme Plancher sont présentes 12 h chacune à l'école ; en équivalent temps plein, l'école est donc dotée de 3 AESH.

Pour 2025-2026, les effectifs devraient se situer autour de 214 élèves, avec le départ de 24 CM2 et l'arrivée de 19 PS, selon les prévisions faites avec les renseignements des mairies et des familles de l'école.

Les postes d'enseignants sont à la baisse en Ardèche (12 postes de moins) comme au niveau national ; pour l'instant, malgré la baisse des effectifs, il n'y a pas de fermeture de classe annoncée concernant l'école de Félines.

- Point sur l'investissement global de l'école :

Suite à la demande du DDEN, afin de pouvoir comparer au niveau du département les différentes possibilités d'action au sein de chaque école, un point détaillé des financements de l'Ecole du Fayet a été demandé.

L'école n'a pas de financement propre. C'est la municipalité qui finance les locaux et leur entretien, le matériel informatique, les fournitures scolaires, et une partie du budget pour les sorties ou les interventions. Un rappel des investissements sur la partie extension de l'école (construction des nouvelles classes et de la garderie, investissement dans le mobilier et le matériel informatique, ...) est fait avec une dépense de plus de 1 146 000€ par la municipalité.

Financement de l'entretien des locaux de l'école et investissement de gros matériel par la municipalité.

En 2025 pour la rentrée des classes : des travaux d'insonorisation dans la salle de cantine ont été effectués, ainsi que le renouvellement de la peinture. Dans les salles de classe, un tableau a été acheté et d'autres déplacés afin que toutes les salles soient équipées. A eu lieu l'achat de 5 ordinateurs pour les classes de l'étage et la direction ainsi que des travaux d'électricité pour les

événements organisés à l'école. Enfin, le photocopieur a été changé pendant les vacances d'automne.

Pour 2026 : Les classes du rez-de-chaussée seront équipées de nouveaux ordinateurs à la rentrée prochaine, et les dalles de chauffage de plafond qui ne fonctionnent plus seront réparées.

Budget de l'école pour les fournitures scolaires :

Un compte rendu de l'évolution de ce financement sur les 5 dernières années est fait.

Après déduction du budget de fonctionnement (papier pour la photocopieuse essentiellement), le budget est partagé équitablement entre chaque classe, proportionnellement au nombre d'élèves.

2022 : 8500 € - Effectifs: 177 élèves

2023 : 8500 € - Effectifs: 186 élèves

2024 : 9500 € - Effectifs: 205 élèves

2025 : 9500 € - Effectifs: 223 élèves

2026 ? - Effectifs: 214 élèves :

Le budget 2026 est en attente. Il sera fixé à la suite des élections municipales de ce mois.

- Financement des actions, projets et sorties scolaires :

Les projets de l'école sont financés par une participation des parents, par l'Amicale Laïque et par la mairie. Un détail est fait pour voir les proportions de chaque financeur.

- Piscine : financement total par la Mairie de Félines : 1700€ pour tous les CP, CE1, CE2.

- Intervenant musique : financement totale par la mairie : 4845 €.

- Musée Valence : Total 1780€ – Amicale Laïque 1210€ et Parents : 570€ (4 classes -102 enfants).

- Projet Art : financement total par l'amicale laïque 3125€ (5 classes - 125 enfants).

- Spectacle : financement total par l'amicale laïque : 800 € (4 classes).

- Sorties sportives ALGOS (7 sorties différentes) : Amicale laïque : 1115 € et Parents: 447 € (8 classes – 197 enfants).

- Sortie musée CE1 CE2 : coût total 800 € Amicale laïque 650€ et Parents: 150€ (49 enfants).

- Sortie Rhône CE2 + pompiers CE1 : coût total 810 € - Amicale laïque 565 € et Parents: 245 € (49 enfants).

- Sortie à Saint-Etienne : financement total par l'amicale laïque : 800 € (46 enfants de CM).

- Maison de Marc Seguin -Varagnes : financement total par l'amicale laïque : 485 € (46 enfants CM).

- Projet Jardin (en lien avec le centre aéré): Mairie : Aide des cantonniers + transport des marchandises + terre et terreau- Amicale Laïque : 310 € (financement des planches pour construire les bacs)

- Visite du collège : Mairie transport : 85 € - Parents : 5,05 € prix du repas à la cantine – (24 CM2)

- Sécurité routière (GS, CP et CM) : L'association est subventionnée par les mairies.

Pour information, l'Amicale a décidé pour cette année, en raison du fort budget qu'implique le projet arts pour les plus jeunes, de financer intégralement les sorties du cycle3. Les enseignants rappellent que des sorties de proximité, sans participation financière, peuvent avoir lieu d'ici la fin d'année. Par ailleurs, ils remercient tous les financeurs (parents, Amicale Laïque et Mairie) sans qui les projets et sorties ne seraient pas possibles.

En Conclusion, pour réponse à sa demande, Le DDEN constate qu'une faible participation des familles est demandée, ce qui est très positif. Il félicite aussi l'Amicale Laïque pour son engagement actif du fait de sa grande participation au financement des sorties. Il remercie la Municipalité de son investissement pour l'école.

- Points à aborder à la demande des représentants de parents d'élèves

* La cantine : Le bruit : des travaux ont été faits pour aider à atténuer le volume sonore.

La qualité et l'équilibre nutritionnel des menus : Pour rappel, une diététicienne fait et valide les menus. Ils sont variés, équilibrés, avec des produits que les enfants ne mangeraient pas habituellement à la maison, pour faire découvrir d'autres saveurs que les pâtes et le riz.

* Le règlement des factures périscolaires (cantine et garderie) : est-il possible de mettre en place des paiements CESU?

La mairie répond non car, pour l'instant, la mise en place représente un coût supplémentaire (e-cesu). Toutefois, la municipalité va se renseigner plus précisément notamment sur la différence entre règlement par e-CESU et chèque CESU papier, et elle demande aux parents délégués de se renseigner pour savoir combien de parents seraient intéressés par ce type de règlement.

* Activités sur le temps périscolaire : il n'y a plus de foot dans la cour sur le temps de cantine car cela engendrait trop de bagarres régulières. Des aires de basket et de handball ont été mises en place, et fonctionnent beaucoup mieux.

Les enfants peuvent-ils jouer dans la partie jardin durant le temps de cantine ? Mme Roubin se renseigne car elle n'a pas la réponse.

Le matériel périscolaire est-il mis en commun avec l'école ? Le gros matériel, tel que les tapis de la salle de motricité, le matériel extérieur comme les panneaux de basket ou le train sont mis en commun, mais pas le petit matériel (ballons, jeux).

Les enseignants informent que lors du futur conseil d'élèves (mardi 10 mars), le sujet plus général de comment se sentir bien dans la cour sera soulevé, et les suggestions des élèves seront notées.

* Le stationnement : dépose-minute, parking.

Une information a été diffusée dans les cahiers de liaison des élèves et des panneaux ont été installés le long du dépose minute pour rappeler son fonctionnement: le conducteur qui se place sur le dépose minute ne descend pas de son véhicule. Merci de respecter cette obligation.

Par ailleurs, il est rappelé aux conducteurs de se garer sur le grand parking qui jouxte l'aire de jeux : un constat est fait, il n'est pas toujours plein.

* Les cycles de piscine

Les parents délégués demandent s'il est réglementaire que les enfants n'aillent qu'une seule fois à la piscine durant leur cursus primaire, et s'il ne pourrait pas y avoir un cycle piscine en alternance une année CP/CE1, une année CM1/CM2.

Ils se sont renseignés auprès de la piscine Aquavaure qui leur signale que des créneaux restent disponibles chaque année et que certaines écoles d'Annonay s'y rendent tous les ans.

Le DDEN rappelle que le Savoir nager peut être passé jusqu'à la fin de 6^{ème}, et que l'école n'a pas d'obligation à faire passer le savoir nager aux élèves du cycle 3. Il rappelle aussi qu'une différence est notable avec les écoles d'Annonay quant à la proximité de la piscine car certaines écoles s'y rendent à pied.

Les enseignants rappellent que c'est un choix de leur part de faire un cycle piscine tous les deux ans : ainsi, ils sont sûrs que tous les élèves sont allés au moins une fois à la piscine durant leur

scolarité (en CP ou CE1), et ce durant la période d'apprentissage de l'aisance aquatique : savoir se débrouiller seul dans l'eau.

Ils évoquent également le fait qu'une matinée de piscine prend du temps sur tous les apprentissages (environ trois heures banalisées pour 40 minutes effectives dans l'eau). Par ailleurs, les créneaux proposés dépassent souvent les horaires solaires, ce qui complexifie l'organisation. Se pose également la question de savoir si la municipalité accepterait de payer tous les ans le transport pour la piscine.

Enfin l'équipe enseignante signale qu'au collège de secteur (Les Perrières) les élèves ont un cycle piscine tous les ans.

Secrétaire de Séance : Roxane SCHOLL

Président de séance : Benoît PAGEOT